

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance 28 juin 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 21/06/2022

Date d'affichage : 30/06/2022

N° Délibération : 20-06-2022

Les membres du Conseil municipal dûment convoqués le 21 juin 2022 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Présents : Mme Chrystèle CATEL ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mme Ophélie COUZEREAU représentée par M. Michel VAN DE VELDE,
M. Christian BOULOGNE représenté par M. Frédéric BÉRULLIER,
M. Gabriel LEFEVRE représenté par M. Vincent RETOURNÉ,
M. Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE,
Mme Barbara TOMPOUSKY non représentée,
M. Benoit PROYART non représenté,
M. Hervé PROYART non représenté.

Absents non excusés : Mme Claire DACHICOURT,
M. Jérémy DEVOS.

Sous la présidence de : M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Francis JULLIEN.

DEL N°20-06-2022 : Effacement des réseaux rue Thiers

M. le Maire présente le courrier et le devis estimatif reçus par la FDE 80 concernant l'effacement des réseaux rue Thiers. Ces effacements concernent l'électricité, l'éclairage public et les télécommunications. Les montants des travaux indiqués ne peuvent en aucun cas être considérés comme fermes et définitifs. Ce ne sera qu'après l'étude de détail réalisée que les participations réelles de la commune seront établies.

M. le Maire informe :

-qu'il n'y a pas de réseau HTA à effacer rue Thiers.

- que pour les réseaux électriques BTAS, réseau fils nus, le taux de participation de la FDE80 est de 60 %.

- que pour les réseaux électriques BTAS, réseau isolé, le taux de participation de la FDE80 est de 45 %.

-que pour le réseau d'éclairage public, le taux de participation de la FDE80 prend en charge 20 % du cout HT, la TVA et la maîtrise d'œuvre, la FDE80 récupérera la TVA sur le FCTVA.

-que pour les travaux de génie civil de communications électroniques, le taux de participation de la FDE80 est de 40 %.

Le montant total estimé restant à charge de la commune est de 211 711 € HT.

En cas d'accord de principe sur cette estimation, le Conseil municipal doit prendre une délibération qui doit préciser les éléments suivants :

- L'année souhaitée de réalisation des travaux.
- La coordination avec d'autres travaux (oui ou non). Si oui, la nature de ces travaux, la date de réalisation envisagée.

M. BÉRULLIER précise que le phasage des travaux de sécurisation doit être établi, que le coût total d'endettement de la commune doit être calculé et que le taux de prêt soit défini. Les membres du Conseil prévoient de se voir en septembre pour préparer la réunion de présentation concernant les travaux de sécurisation qui sera faite aux habitants ensuite. M ; BÉRULLIER précise que tout cela doit être fait de manière à ne pas augmenter les impôts des habitants.

M. le Maire précise que suite à l'envoi de cette délibération à la FDE80, un ordre de service d'études à l'entreprise titulaire du marché à bons de commande sera donné afin d'établir l'étude des détails.

Les membres du Conseil municipal souhaitent que les travaux d'effacement des réseaux soient réalisés en 2023 afin de permettre de réaliser le plus vite possible les travaux de sécurisation de la rue Thiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe sur cette estimation, (voir pièce annexe) et demande la réalisation des travaux en 2023. Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.



LE MAIRE
MICHEL VAN DE VELDE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme, Morisel, le 30 juin 2022.

- Transmis au représentant de l'État et publié le : 30 juin 2022